

2023-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 02 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique

Absents excusés : M. LARQUET Daniel, M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël, M. DALBART Florian, Mme TISON Catherine,

Absente : Mme LE PLEY Saouda

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

| | | |
|---------------------|-----------|---------------------|
| M. DALBART Florian | Pouvoir à | M. GRISEL Bruno |
| M. LARQUET Daniel | Pouvoir à | Mme PRIEUR Brigitte |
| Mme TISON Catherine | Pouvoir à | M. DURIEZ Dominique |

| | | |
|-----------------------------------|---|------------------------|
| DATE DE CONVOCATION | : | 24/04/2023 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | : | 27 |
| PRESENTS | : | 21 |
| VOTANTS | : | 24 (dont 3 pouvoirs) |
| SECRETAIRE DE SEANCE | : | Mme DEMANGEL Catherine |

Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A TITRE GRATUIT

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section AK numéro 317 est desservie par un chemin assez étroit. Afin d'élargir ce chemin une bande de terre a été laissée par les propriétaires de la parcelle cadastrée AK section 306. M. le Maire propose d'acquérir à titre gratuit ce délaissé.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

-D'acquérir auprès de M. et Mme TIERCELIN Jean-Pierre une parcelle à titre gratuit de 15 M² (15 ca) issue de la division de la parcelle cadastrée section AK numéro 306 située le long du chemin rural dénommé Impasse du Manoir. La commune prendra en charge les frais d'acquisition.

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL